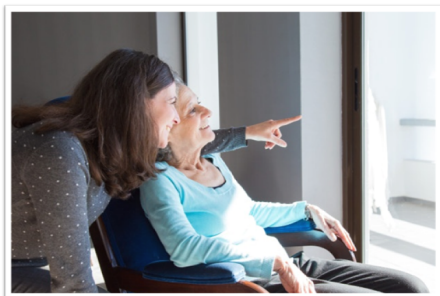


2023



**Professionnels du social**  
**Travaillez l'esprit tranquille !**

**Pour les professionnels du social**  
**Salariés du secteur public ou privé**  
**Libéraux**  
**Etudiants**

Assistants maternels, assistants de service social,  
assistants et auxiliaires de vie, éducateurs,  
enquêteurs sociaux, psychologues

Cette liste n'est pas exhaustive, nous consulter.

[www.aias.fr](http://www.aias.fr)

Téléphone : 04 50 45 10 78

Email : [contact@aias.fr](mailto:contact@aias.fr)

Les garanties de l'AIAS s'adressent également  
aux professionnels du soin.

Parlez-en autour de vous !

# L'AIAS protège les professionnels du social depuis plus de 70 ans

## Responsabilité Civile (RC)

Une couverture adaptée pour faire face aux risques encourus dans l'exercice de votre activité.

> Pour les salariés et les libéraux en cas de :

- ✓ plainte déposée par une personne accompagnée ;
- ✓ violation du secret professionnel ;
- ✓ ...

Plafonds de garantie tous dommages confondus :  
6 000 000 € par sinistre et 10 000 000 € par an

- ✓ La défense pénale du professionnel en cas d'infraction suite à un fait dommageable couvert est également garantie.

> Pour les libéraux en cas de :

- ✓ chute d'une personne suivie dans le local professionnel ;
- ✓ détérioration d'un bien lors d'une intervention au domicile d'une personne aidée ;
- ✓ ...

Plafonds de garantie tous dommages confondus :  
7 500 000 € par sinistre et 10 000 000 € par an

## Protection Juridique (PJ)

Un accompagnement juridique pour les litiges de votre vie professionnelle.

> Pour les salariés confrontés à :

- ✓ un litige avec un employeur ;
- ✓ un différend avec un organisme social, de prévoyance ou de retraite ;
- ✓ ...

> Pour les libéraux en cas de :

- ✓ litige avec un organisme social, de prévoyance ou de retraite ;
- ✓ différend avec l'administration fiscale relatif à la régularité de la comptabilité ;
- ✓ litige avec un fournisseur ou un consœur non garanti par la RCP ;
- ✓ ...

- Assistance téléphonique ;
- Recherche d'une solution amiable ;
- Prise en charge des frais de procédures dans la limite de notre barème ;
- Recours en responsabilité ;
- Possibilité d'être représenté par l'avocat de son choix sous réserve de l'accord préalable de l'assureur.

## Assistance psychologique

Un soutien en cas d'évènement traumatisant dans le cadre de la vie professionnelle ou privée.

> L'organisation et la prise en charge de prestations selon la situation.

De 1 à 5 entretiens téléphoniques avec un psychologue clinicien ;  
et si nécessaire de 1 à 3 entretiens en face à face avec un psychologue clinicien.

## Capital Main Active (CMA)

Une garantie accident corporel.

> La protection de votre outil de travail en cas de perte d'usage de la main ou d'un membre supérieur suite à un accident dans un cadre professionnel ou privé.

Capital de 10 000 € avec une indemnisation sur la base du taux réel d'invalidité tel que prévu par le barème AIAS (nous consulter).

**2,1 millions d'accidents de la main chaque année.  
Comment travailler sans ?**



## Les + de l'AIAS

- > Une franchise prise en charge intégralement par l'AIAS à hauteur de 155 €.  
L'AIAS toujours plus solidaire des professionnels du social.
- > Une couverture du remplaçant jusqu'à 30 jours/an.  
(selon modalités prévues au contrat).
- > Un interlocuteur unique.  
L'AIAS, c'est une gestion personnalisée de votre dossier.
- > Une association dédiée aux professionnels du soin et du social.  
L'AIAS est administrée par ses adhérents, des professionnels en activité.

